ISSN 0024-7650

lutte ouvrière

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1311 - 20 août 1993 - prix : 9 F

Le enième "plan pour l'emploi"

BALLADUR A UN "PLAN QUINQUENNAL" ... DE CADEAUX AU PATRONAT !

GAMMA

L.O

Le énième "plan pour l'emploi" :
BALLADUR A UN "PLAN QUINQUENNAL"... DE CADEAUX AU PATRONAT !

Les "plans pour l'emploi" se succèdent, aussi inefficaces les uns que les autres. Alors, peut-être pour éviter de devoir reconnaître son impuissance tous les six mois, c'est cette fois carrément une "loi quinquennale pour l'emploi" que le gouvernement veut présenter et faire discuter par le Parlement à la rentrée.

Balladur et son ministre du Travail, Giraud, veulent ménager leurs effets et évitent pour l'instant de donner des précisions. Mais on sait déjà que dans la philosophie de Balladur, cette loi "s'inscrit dans la durée" ; façon ampoulée de prévenir qu'elle n'aura aucun effet sur l'emploi. Qui pourrait d'ailleurs juger des effets d'une loi "quinquennale" avant les cinq ans qu'elle est censée couvrir ?

Mais si Balladur se prépare ainsi à répondre aux chômeurs, sur son ton patelin, qu'il faut attendre cinq ans et pourquoi pas l'an 2000 pour espérer que ça change, on sait évidemment dès maintenant quel type de mesure contiendra son plan.

Il s'agirait d'abord de diminuer les charges du patronat en les mettant au compte du budget de l'Etat. C'est déjà le cas en partie pour les cotisations d'allocations familiales, dont depuis le 1er juillet les patrons sont totalement exonérés pour tous les salaires ne dépassant pas 1,1 fois le SMIC, et exonérés à 50 % pour ceux qui ne dépassent pas 1,2 fois ce salaire minimum. Eh bien, le "plan" consisterait à étendre progressivement cette mesure !

Le gouvernement a bien déclaré qu'il ne diminuera pas pour autant les prestations liées aux allocations familiales, mais alors qui paiera si ce n'est, pour l'essentiel, les travailleurs par le biais des impôts directs et indirects, de leurs propres cotisations sociales et autres CSG qui, elles, sont régulièrement augmentées ?

***

L'autre volet des projets gouvernementaux consiste à "assouplir" la législation sociale. Il s'agirait par exemple de rendre les horaires plus flexibles en "annualisant" le temps de travail. Il faudrait donc accepter des horaires toujours plus modulables en fonction des besoins, y compris bien plus de trente-neuf heures par semaine dans les périodes de pointe, sans que les patrons aient pour cela à payer, par exemple, le tarif des heures supplémentaires ; ou en sens inverse il s'agirait de rendre plus facile la diminution du temps de travail... avec diminution correspondante des salaires.

L'"assouplissement" de la législation sociale toucherait également la représentation du personnel dans les petites entreprises, dont on diminuerait les obligations concernant les délégués du personnel ou les comités d'entreprise. On faciliterait aussi le recours aux "Contrats Emploi-Solidarité" permettant d'embaucher des chômeurs pour pratiquement rien, et la réduction à quatorze ans de l'âge d'entrée en apprentissage serait envisagée. Ainsi, on transformerait les chômeurs et les jeunes en main-d'œuvre quasi gratuite pour les patrons car elle serait payée par les caisses de chômage ou par l'Etat !

Et puis l'on sait également que la remise en cause du mécanisme du SMIC est dans l'air depuis qu'un groupe d'"experts" a déclaré que ce salaire minimum est encore beaucoup trop élevé et "dissuaderait" les patrons d'embaucher.

Mais cela ne fera peut-être pas partie du "plan quinquennal" de Balladur pour la bonne raison qu'il n'a pas besoin de cela pour diminuer ce SMIC dans les faits. Tout cela ne créera pas un emploi supplémentaire mais incitera encore un peu plus les patrons à remplacer des travailleurs par d'autres moins payés, plus précaires et plus "flexibles". Cela se résume à tirer parti de la crise économique et de la pression du chômage pour permettre au patronat de disposer de main-d'œuvre moins chère, plus docile, avec des contraintes "assouplies".

Et pour ce qui est de la reprise économique, la seule recette des patrons et du gouvernement consiste en ces appels incantatoires à "consommer plus" qu'ils nous lancent périodiquement. Mais comment la "reprise" pourrait-elle venir des chômeurs, des salariés payés au SMIC ou à moins que le SMIC, de travailleurs au salaire réduit ?

***

Voilà à peu de choses près tout ce qu'il y aura dans le "plan" que Balladur s'apprête à lancer. Il n'en garderait les détails pour lui, pour l'instant, qu'afin de permettre une "concertation" préalable avec les "partenaires sociaux". Autrement dit le plan serait d'abord présenté aux syndicats. Balladur leur propose de "réfléchir" sur le projet plutôt que de préparer des actions pour la "rentrée sociale", sous prétexte, dit-il, que ce n'est pas des actions qui créeront des emplois.

Eh bien, en tout cas, ce n'est pas les "plans" de Balladur et de ses prédécesseurs qui en créent. Et la colère ouvrière, elle, pourrait pour commencer empêcher bien des licenciements. Elle pourrait faire rentrer dans leur coquille tous ces gouvernants qui se croient tout permis. Elle pourrait faire reculer ce patronat, qui est en train de nous faire revenir tout droit au 19e siècle, et qui enfonce chaque jour un peu plus la société dans la crise parce qu'il consacre ses milliards à la spéculation tout en réduisant une fraction croissante de la population à l'état de chômeurs ou de travailleurs précaires et sous-payés.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Loi sur l'immigration

LA LOI PASQUA AMENDÉE

...MAIS MAINTENUE

Le Conseil constitutionnel vient de rectifier ou supprimer quelques dispositions de la loi Pasqua sur l'immigration, votée par le Parlement le 13 juillet dernier.

Au nom des grands principes de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, de la Constitution de 1946 et de celle de 1958, les neuf membres du Conseil, présidé par Robert Badinter ancien ministre de la Justice et placé là par son ami François Mitterrand, ont ainsi examiné les 51 articles de la loi Pasqua et en ont annulé... huit. Même si cela laisse quand même en place à peu près l'ensemble du dispositif sur *"les conditions d'entrée, d'accueil et du séjour des étrangers en France"*, cela n'a évidemment pas empêché Pasqua de crier au scandale. *"C'est le secret de polichinelle de dire qu'il y a au Conseil constitutionnel des gens qui ont un engagement politique qui (...) majoritairement n'est pas celui qui correspond à la majorité d'aujourd'hui"*.

Evidemment les amendements apportés à la loi en question relèvent plus de la volonté politique de marquer ses distances vis-à-vis de la majorité actuelle que d'un véritable souci de défense des libertés et des droits de l'homme, même si les correctifs apportés par le Conseil constitutionnel à la loi Pasqua ne sont pas entièrement négligeables.

Les nuances du Conseil constitutionnel

En ce qui concerne le mariage par exemple, la disposition exorbitante, qui permettait à un maire *"lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer qu'un mariage est envisagé dans un autre but que l'union matrimoniale"* de refuser de le valider, est supprimée. En revanche, le Conseil a approuvé le fait que le mariage ne protège plus de l'expulsion et ne donne droit à aucun titre de séjour particulier, la carte de séjour n'étant délivrée qu'après un an de vie conjugale vérifiée.

Autre exemple, les articles concernant le regroupement familial. Les seules modifications du Conseil constitutionnel concernent un étranger divorcé en France qui ne devra plus attendre deux ans pour faire venir un nouveau conjoint, et les étudiants qui sont autorisés à faire venir leur famille (ce que leur refusait Pasqua). A condition toutefois qu'ils séjournent effectivement depuis au moins deux ans en France et qu'ils remplissent les conditions de logement, ressources, santé, etc, exigées.

En matière de liberté individuelle, le Conseil constitutionnel y proclame son attachement haut et fort. Il joue beaucoup plus en sourdine lorsqu'il s'agit de l'inscrire dans les textes. Ainsi, la loi Pasqua prévoyait qu'un étranger expulsé pouvait être mis en *"rétention administrative"* (hors contrôle judiciaire), selon les besoins de la procédure d'expulsion, pour une durée n'excédant pas neuf jours. Le Conseil réduit cette durée à ce qu'elle était auparavant soit... six jours. Par ailleurs, un étranger expulsé, refusant de présenter ses papiers et entravant donc la procédure d'expulsion pouvait être placé, selon la loi Pasqua, en rétention administrative pour une période allant jusqu'à trois mois. Voilà qui relève de la détention *"arbitraire"*, a considéré le Conseil constitutionnel. Et d'annuler la disposition Pasqua. Mais de préciser aussitôt que *"s'agissant d'une mesure aboutissant à priver totalement une personne de liberté pendant une période déterminée dans le cours d'un procès pénal, elle ne saurait être assortie de garanties moindres que celles assurées aux personnes placées en détention provisoire"*... En somme, le Conseil prêche pour la détention contre la rétention. Nuance.

Des "recommandations" qui auront peu de poids

En ce qui concerne l'entrée en France, la loi Pasqua prévoyait de faire accompagner une procédure d'expulsion d'étrangers entrés frauduleusement par une interdiction automatique d'une durée d'un an. Le Conseil ne conteste pas l'expulsion, simple *"mesure de police"* selon son expression, mais a annulé l'interdiction d'entrée d'un an. D'autre part, au chapitre du droit d'asile, la loi Pasqua entendait donner les moyens aux autorités administratives, aux frontières, de détecter et donc d'écarter du pays les *"demandes manifestement infondées"*, les *"fraudeurs"*, etc. En se conformant aux accords internationaux, le Conseil constitutionnel a annulé ses dispositions, argumentant que *"tout étranger doit être autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande"* et qu'il ait pu, en cas de refus, se défendre.

Pour le reste, le Conseil constitutionnel se contente de recommandations pour le *"respect des droits fondamentaux"* de *"tous ceux qui résident sur le territoire de la République"*, attire l'attention sur des *"réserves d'interprétation"*, en appelle aux critères objectifs de contrôle, à ne pas faire de discrimination, etc. Toutes belles déclarations qui risquent d'avoir bien peu de poids sur le terrain, quand il s'agira de traduire les articles de la loi par des actes.

D'autant plus que cette loi, dans son esprit comme dans bien de ses aspects essentiels, les plus restrictifs aux droits des immigrés, les plus durs à leur égard, reste entière. Il en va ainsi des droits sociaux, avec l'autorisation, non rejetée donc approuvée par le Conseil constitutionnel, que s'échangent les fichiers entre caisses de Sécurité sociale, ANPE et préfecture, afin de faire la chasse à tous ceux qu'on pourra qualifier de *"fraudeurs"*. Egalement approuvée la décision de refuser aux étudiants étrangers la carte de séjour de dix ans. Sans parler du feu vert donné aux contrôles d'identité pour raison de *"sauvegarde de l'ordre public"* ou pour n'importe quelle raison...

Alors quoi qu'en dise Pasqua, sous couvert d'effacer des *"atteintes excessives"* aux libertés individuelles et aux droits de tout individu, le Conseil constitutionnel vient en fait d'avaliser sa loi à quelques articles près ; une loi d'exclusion des étrangers dont l'arbitraire administratif gouvernera l'application...

Erica MONTI

Malgré quelques retouches moins de droits pour les immigrés.

AFP

DRÔLES DE QUESTIONS

Le Centre national de la fonction publique territoriale, organisme sous tutelle du ministère de l'Intérieur, demandait aux candidats désireux de passer le concours des fonctionnaires des collectivités locales de répondre à un questionnaire d'inscription. Celui-ci demandait que le candidat précise s'il était français "par naissance" ou "par acquisition" révèle la Ligue des droits de l'homme et rapporte *Le Canard Enchaîné* du 11 août. Demande illégale car on est de nationalité française ou on ne l'est pas... Alors, après protestation, Pasqua aurait promis de supprimer la question...

Il n'empêche que dans l'esprit de ce formulaire rédigé sous contrôle du ministère de l'Intérieur, il y aurait deux catégories de Français, les produits d'origine et les imitations. Du côté de ceux qui ont accouché des questions, il semble n'y avoir qu'une authentique catégorie d'imbéciles...

A.S.

Les déclarations de Balladur
DES BAISSES D'IMPÔT POUR LES UNS, LES RESTOS DU CŒUR POUR LES AUTRES

Ceux qui ont vu Balladur, le jeudi 12 août, interviewé en vacances sur la terrasse de son chalet de Chamonix, et qui n'ont pas immédiatement tourné le bouton de leur poste de télé, ont pu voir un homme de la bourgeoisie, bon chic bon genre, costume-cravate strict, parler calmement du chômage, de la crise, du fait que cela n'allait pas s'améliorer tout de suite, sur un ton égal, poli et pas ému pour deux sous.

Il a promis de baisser les impôts pour les classes moyennes, en précisant, sur le même ton calme et cynique, que ceux qui avaient les plus faibles revenus ne payaient pas d'impôts. Presque des privilégiés.

Ce qui veut dire en clair que dans le projet de Balladur, ceux qui ont des revenus dans la tranche imposée la plus basse (par exemple un smicard célibataire, qui ne gagne environ que 4 700 F net par mois et qui paie actuellement des impôts) continueront à en payer, tandis que ceux qui gagnent 20 000 F par mois et évidemment ceux qui gagnent beaucoup plus auront leurs impôts diminués. C'est l'égalité selon Balladur.

Il a eu l'air de dire que les plus élevés des revenus ne verraient pas leurs impôts diminuer.

Ce qui est faux ! Car selon le projet qu'il a exposé, les treize tranches d'imposition actuelles seraient ramenées à une dizaine en supprimant les taux intermédiaires. Et si le nombre de tranches d'imposition diminue, la tranche supérieure pourra rester identique, mais du simple fait que les autres tranches seront moins imposées, les revenus les plus élevés seront au total moins imposés aussi.

Il n'y a que ceux qui sont dans la tranche inférieure qui seront imposés absolument comme précédemment (sauf si le minimum imposable est un peu relevé, comme il l'est chaque année, c'est-à-dire fort peu).

Alors Balladur ment ! Posément !

Il compte sur le fait que les travailleurs ne feront pas le calcul, alors que les bourgeois eux le feront et comprendront à demi-mot.

A une autre question au sujet des bruits qui couraient, dans la majorité, de supprimer le SMIC pour revenir au SMIG, il a répondu qu'il ne serait pas de ceux qui prendraient des mesures risquant de paupériser les plus démunis.

C'est gentiment dit, mais lui que fait-il d'autre ?

Le SMIC, (qui a remplacé le SMIG il y a un peu plus de 20 ans) a évolué plus vite que l'indice officiel des prix, sur lequel était basé le SMIG. La presse, jamais avare de calculs, nous a même appris que si l'on en était resté à l'évolution du Salaire Minimum Garanti uniquement en fonction de l'indice des prix, il ne serait aujourd'hui que de 2 500 F par mois. C'est dire, en passant, le peu de valeur de l'indice des prix, qui n'a vraiment pas grande signification. Car à qui fera-t-on croire que 2 500 F d'aujourd'hui, le montant du RMI, ont le même pouvoir d'achat qu'avait le SMIG il y a 20 ans ? Il en avait peu, mais plus que cela quand même !

Mais cela dit, qu'a fait d'autre Balladur au 1er juillet dernier en refusant d'augmenter le SMIC d'un peu plus que la hausse de l'indice, contrairement à ce qui se faisait dans le passé ? Il n'a pas supprimé ouvertement le SMIC, mais il lui a appliqué le calcul du SMIG. Là aussi, sur un ton poli, calme et serein.

Il y a la façon Pasqua de servir la bourgeoisie, et puis il y a la façon Balladur, le genre garde du corps et le genre majordome. Mais les deux sont au service de la même classe sociale, tout comme Mitterrand qui, dans une interview, vient d'affirmer que lors de la crise monétaire il s'était tenu étroitement en contact avec Balladur.

Les travailleurs seront bien aise d'apprendre que ces deux-là s'entendent bien.

En tout cas, il est vrai que les travailleurs ne se laisseront pas réduire aux soupes populaires qui étaient le lot des chômeurs des années qui ont suivi la crise de 1929. Ils ne se laisseront pas paupériser sans réagir, qu'on tente de le leur imposer au nom du SMIC ou à celui du SMIG, à la façon Pasqua ou à la façon Balladur.

(Editorial des bulletins d'entreprise du lundi 16 août)

L'IMPÔT TRANCHE... LES REVENUS MODESTES

Balladur n'a pas failli à la tradition. C'est la période des feuilles d'impôt. Et c'est aussi la période des grandes déclarations concernant les impôts de l'an prochain. Pour mieux faire passer le troisième tiers, il a promis que l'année prochaine les impôts seraient allégés par le biais d'une diminution du nombre des tranches d'imposition.

Actuellement, les "ménages", comme dit l'administration des impôts, sont répartis en 13 tranches en fonction de leurs revenus. L'impôt peut aller de 0 % du revenu net imposable pour les revenus les plus faibles à 56,8 % pour les revenus les plus élevés. Il y a quelques années que ces tranches n'avaient pas été modifiées. La gauche, en arrivant au pouvoir, avait créé la treizième tranche et porté le taux de l'imposition maximum de 60 à 65 %, mais ce chiffre avait assez rapidement été ramené à 56,8 % et depuis, il n'a pas bougé. Les gouvernements préfèrent en général jouer sur les limites entre les tranches qui, elles, sont modifiées chaque année, pour moduler l'impôt en fonction des choix du moment.

Le projet gouvernemental n'est pas encore publié, mais apparemment les premières tranches, qui touchent les revenus les plus modestes, n'ont pas grand-chose à espérer. Rappelons qu'un salarié qui touche le SMIC est imposable (s'il n'a personne à charge). Et semble-t-il... il le restera.

Et puis il faut rappeler que l'impôt direct ne représente qu'une partie relativement faible des recettes de l'Etat : un quart du budget, deux fois moins que la TVA. La progressivité de l'impôt sur le revenu peut laisser croire qu'on prend davantage aux plus riches qu'aux plus démunis, tandis qu'un impôt indirect comme la TVA, lui, n'a aucune progressivité mais a le grand avantage d'être "invisible", chacun le payant un peu chaque jour sur tout ce qu'il achète.

R.P.

Réforme de l'impôt ?

MOINS DE TRANCHES = MOINS D'IMPÔT... MAIS SURTOUT POUR LES GROS

Balladur a annoncé le 12 août que l'impôt sur le revenu serait allégé et le nombre de tranches ramené de 13 à 9 ou 10. De l'aveu général, les bénéficiaires d'une telle mesure seraient les "contribuables moyens". Mais pas seulement eux...

Bien sûr, tous ceux dont les revenus se situent en dessous du seuil imposable — et qui représentent aujourd'hui 48 % des foyers fiscaux, n'ont rien à y gagner, et ceux se situant dans les premières tranches ne peuvent y gagner grand-chose ; en revanche, les contribuables se positionnant dans les tranches supérieures y gagneront tous, et d'autant plus qu'ils payent plus d'impôts.

On ne peut bien sûr deviner quels seront les taux et limites des nouvelles tranches. Mais si l'on s'en tient aux déclarations de Balladur, la simple diminution du nombre de tranches aboutira forcément à regrouper dans un même barême un plus large éventail de revenus, auxquels s'appliqueront un plus petit taux d'imposition. Et même si le taux de la dernière tranche, la plus haute (56,8 % au-dessus de 261 290 F annuels pour une part) n'est pas modifié, le contribuable dont le revenu est supérieur à cette somme bénéficiera de la réduction... pour toute la partie de ses revenus inférieure à cette limite.

Par exemple, si l'avant-dernière tranche (53,9 % pour les revenus de 229 710 F à 261 290 F) était supprimée et le taux de la tranche précédente, soit 49 % (taux actuel s'appliquant aux revenus compris entre 194 190 F et 229 710 F), appliqué à une fourchette de revenus couvrant ces deux tranches (194 190 F à 261 290 F), un contribuable célibataire disposant d'un revenu imposable de 250 000 F aurait à payer des "droits" (hors décôte et minoration éventuelles) s'élevant cette année à 86 800 F au lieu de 87 794 F ; soit une économie de 994 F.

On pourrait comparer à ceci l'effet d'une fusion des deux premières tranches d'imposition, à 5 % et 9,6 %, en un seul barême à 5 % couvrant l'ensemble des revenus compris entre 19 220 F et 23 800 F toujours pour une part. Il permettrait à un contribuable disposant d'un revenu imposable de 22 000 F et toujours d'une seule part de devoir 139 F de droits simples, au lieu de 227 F actuellement, soit une économie de 88 F. (En fait zéro, ce contribuable ne payant alors pas d'impôt du fait des décôte et minoration).

Et si les deux mesures étaient appliquées à la fois ? Eh bien le second contribuable à bas revenu ne bénéficierait toujours que de 88 F de réduction d'impôt en principe, et zéro en réalité. Mais pour le premier à haut revenu les deux se cumuleraient pour aboutir à une réduction de plus de 1000 F.

Comme quoi, pour avoir une forte réduction d'impôts, il vaut mieux... gagner plus !

R.M.

48 % DES FOYERS EN DESSOUS DU MINIMUM

Bon nombre de politiciens, Raymond Barre en tête, se sont insurgés contre "l'inégalité des Français face à l'impôt".

Mais il ne s'agit pas pour eux de partir en guerre contre les avantages fiscaux et autres combines tout à fait légales permettant aux classes les plus aisées de soustraire une partie de leurs revenus à l'impôt.

Au contraire, selon eux, le scandale viendrait du fait que les gros revenus seraient surtaxés tandis qu'un nombre croissant de salariés et retraités échapperaient au prélèvement. Et de mettre en avant l'évolution de cette catégorie dont les effectifs représentaient 48 % des foyers fiscaux en 1990 contre 29,2 % en 1980.

En fait, cette évolution confirme seulement que les revenus des salariés et des retraités ne cessent d'être tirés vers le bas, au point qu'aujourd'hui près d'un foyer sur deux ne dispose plus du minimum imposable.

Et s'il y a une inégalité intolérable, c'est bien qu'autant de gens soient condamnés à survivre avec moins de 4610 F net par mois pour une personne seule, tandis qu'un Barre et tous ceux qu'il défend nagent dans le luxe et l'abondance.

R.M.

TV PLUS CHÈRE MAIS PAS MEILLEURE

La redevance audiovisuelle va augmenter. Pour éviter d'ajouter au mécontentement ambiant, l'annonce a été faite discrètement, presque en catimini, en tout cas en plein mois d'août.

A la suite de cette augmentation de 4 %, prévue dans le cadre du budget 1994, il faudra débourser 630 francs au lieu de 606 francs pour avoir le droit de brancher son poste de télévision couleur. Il en coûtera 400 francs contre 390 pour un poste noir et blanc.

Cela n'empêchera pas la publicité de continuer à envahir les écrans des chaînes publiques. Il est seulement prévu de "ralentir" l'augmentation des recettes publicitaires. Bref, toujours plus de taxes pour toujours plus de pub ! Quant à avoir en échange une télévision de meilleure qualité, il ne faut pas rêver...

Stéphane HENIN

QUAND LE SATURNISME RÉAPPARAÎT À PARIS

Selon une enquête officielle, près de 10 % des enfants suivis à Paris dans les Centres de protection maternelle et infantile présentent une concentration anormalement élevée de plomb dans le sang, c'est-à-dire qu'ils seraient atteints à un degré ou à un autre de saturnisme.

Cette maladie avait quasiment disparu en France. Au 19ème siècle elle touchait particulièrement les ouvriers des imprimeries ou de la céramique.

La maladie refait donc surface aujourd'hui. De 1987 à 1990 un dépistage mené sur les six arrondissements du nord-est de Paris donnait le chiffre très élevé de 1 500 enfants souffrant d'une concentration toxique de plomb justifiant, pour 300 d'entre eux, une hospitalisation.

Aujourd'hui, l'enquête menée auprès de 512 enfants de un à trois ans confirme la permanence de la maladie puisque *"parmi ces enfants un dixième souffre d'une concentration sanguine en plomb supérieure à la normale et devrait être médicalement pris en charge"*.

Le docteur Alain Fournier de l'hôpital Robert Debré de Paris met en cause les peintures au plomb qui étaient largement employées avant 1948, et qui seraient encore présentes, parfois sous des couches de peinture nouvelles, mais qui s'écaillent dans les vieux immeubles. Il ajoute que ce risque d'intoxication par le plomb est donc particulièrement *"important chez les enfants des milieux défavorisés"*.

Bien sûr il peut y avoir d'autres raisons qui expliquent cette réapparition du saturnisme (pollution par les carburants en particulier), mais bien des éléments convergent aujourd'hui pour faire de cette "maladie du plomb" une maladie de la pauvreté. Toujours bien présente, elle aussi.

Stéphane HENIN

Aluminium Dunkerque

ENTREPRISE MODERNE, EXPLOITATION ANCIENNE

La Commission de Bruxelles a décidé que la CEE (Communauté Economique Européenne) allait réduire de moitié ses importations d'aluminium en provenance de la CEI (l'ex-URSS) d'ici la fin de l'année.

Gérard Longuet, le ministre français de l'Industrie et du Commerce extérieur, en a *"pris acte avec satisfaction"*.

Quand le gouvernement américain impose des restrictions aux importations d'acier européen, et français en particulier, c'est un autre son de cloche chez nos ministres !

Le groupe nationalisé Péchiney se trouverait en situation de surproduction en France. La production de la nouvelle usine de Gravelines serait même suffisante, à elle seule, pour couvrir ses besoins. Alors Jean Gandois, le PDG de Péchiney, juge lui aussi la décision de la CEE *"très positive"*.

Des "pertes" qui n'empêchent pas les profits

Car un des problèmes des responsables de Péchiney, lié à la surproduction, c'est l'effondrement du cours de l'aluminium sur le marché international. En quelques années, la tonne d'aluminium est passée de 2500 à environ 1200 dollars. D'après la direction d'Aluminium Dunkerque, l'usine Péchiney à Gravelines (Nord), la rentabilité de cette entreprise ultra-moderne sortie des sables avait été calculée sur une base de 2500 dollars la tonne !

Aujourd'hui, la direction dit que l'usine produit à perte, malgré les coûts de production les plus bas d'Europe. Ce seraient les charges financières pour la construction de l'usine qui grèveraient le budget. Cela n'empêche pas le groupe Péchiney de faire quand même des bénéfices, car après la production de l'aluminium il y a son utilisation dans le secteur emballage-boîtage qui, lui, est largement bénéficiaire. Fabriquer les boîtes de Coca-Cola, de bière, ou de jus de fruits, ça rapporte !

Et d'après Jean Gandois, c'est vers ce secteur du boîtage que le groupe Péchiney s'orienterait encore plus, car *"les profits y sont plus juteux"*.

Gandois, qui est un chaud partisan de la privatisation de Péchiney, est d'ailleurs confronté en ce moment à un petit casse-tête : comment séparer les "boîtes" dans le panier Péchiney entre celles qui sont très rentables et celles qui *"coûteraient de l'argent"*.

Cette réorganisation du groupe Péchiney a bien sûr des conséquences sur l'emploi et les salaires. Péchiney a annoncé la fermeture de l'usine de Venthon (Savoie), avec la suppression de 400 emplois. A l'usine de St-Jean-de-Maurienne (Savoie), plusieurs cuves d'électrolyse sont arrêtées. Des emplois sont aussi supprimés à Auzat (Ariège) et à Lannemezan (Hautes-Pyrénées). En tout, 1300 emplois seraient supprimés dans un avenir proche.

Quant aux salaires, ils n'ont été augmentés que de 1,5% cette année... moins que ce que nous perdons par la hausse des prix et des différentes cotisations.

Aluminium Dunkerque n'est pas directement menacée, à moyen terme, par des suppressions d'emplois, mais en tout cas l'effectif de 600 personnes annoncé au départ a été ramené à 550. Dans le cadre d'un plan d'économies, plusieurs dizaines de travailleurs d'entreprises sous-traitantes ont été congédiés. Et la direction entend bien continuer dans cette voie-là en augmentant la charge de travail des "opérateurs de production" d'A.D., — dans les entreprises modernes, chacun sait qu'on n'est plus "ouvrier", mais "opérateur"... ça change tout ! —

Conditions de travail : pas brillantes

Pourtant même si l'usine est moderne, et sert de vitrine à Péchiney, les conditions de travail y restent pénibles dans de nombreux secteurs.

Par exemple, la fabrication et la manipulation de lourdes anodes en carbone nous couvrent de poussière noire, comme des mineurs de fond.

Ou c'est le travail à côté de cuves qui dégagent du fluor de temps en temps, quand tout simplement elles ne se mettent pas à "pisser" une partie de leur contenu d'aluminium en fusion sous le bâtiment. Sur les 264 cuves de l'usine, presque 60 ont percé en quelques mois ! Un défaut de conception paraît-il ! Alors là, c'est une fumée qui prend à la gorge dans tout le secteur, et des risques à prendre pour arrêter le fonctionnement de la cuve qui a percé. Ensuite c'est au marteau piqueur que le reste de bain solidifié et les briques réfractaires doivent être défoncés. Pour ce travail, un des plus durs, ce sont encore des ouvriers d'entreprises extérieures qui viennent !

Ces incidents n'empêchent pas la direction de faire produire 400 tonnes par agent et par an ici, contre 150 tonnes dans les autres usines plus anciennes.

En plus de la modernisation et de l'automatisation plus poussée de la production, nous avons droit aussi à une nouvelle organisation du travail : de nombreuses tâches très diverses sont assurées par les "opérateurs de production", ce qui a permis à la direction de comprimer la hiérarchie. A tour de rôle, ce sont les "opérateurs" eux-mêmes qui assurent les fonctions de maîtrise.

Et en tant qu'"opérateurs" nous sommes soumis à des objectifs définis et contrôlés au travers de multiples réunions avec des cadres appelés "pilotes" et "superviseurs", mais qui ont pour tâche d'accélérer la production, tout en nous faisant porter au maximum la responsabilité des difficultés ou des retards de production.

Un certain nombre d'"opérateurs" ont cru à ces "nouvelles relations sociales" au début. Mais au-delà des mots, les faits sont têtus : comme ailleurs, la charge de travail s'accroît, et la paye se réduit. On peut déduire de cette équation, sans avoir besoin des ordinateurs qui traînent dans l'usine, et du ton qui est déjà monté à plusieurs reprises, que le consensus à A.D. a de l'aluminium dans l'aile. A quand le plomb ?

Correspondant LO

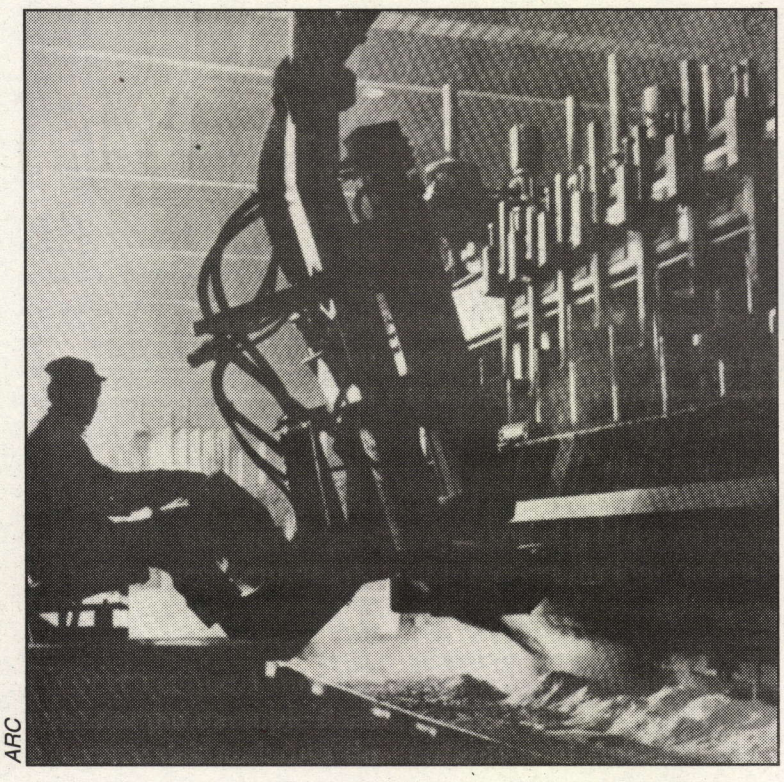

ARC

Péchiney : un des leaders européens pour l'aluminium... pas pour les conditions de travail.

CHU Bicêtre (Le Kremlin Bicêtre - 94)

LO

HÔPITAL, ON FERME

Comme chaque année, au moment des vacances, la direction du CHU de Bicêtre organise la fermeture d'une partie de l'établissement. De fin juin à début septembre, près de 50 % des lits du CHU sont en effet fermés, uniquement par manque d'effectifs : pour pouvoir respecter les obligations légales en matière de congés annuels, la direction réduit ainsi volontairement l'activité d'un des plus grands établissements du département du Val-de-Marne.

Cherchant à minimiser cette absurdité, la direction parle d'une diminution de malades présents à ce moment-là. Mais il s'agit d'une justification bien plus que de la constatation d'un fait réel. Une grande partie de la population ne part pas en vacances, et en particulier les personnes atteintes par exemple du SIDA, les personnes en attente de greffes, etc.

C'est ce que l'on peut constater par exemple dans le service des maladies du foie et de l'appareil digestif de Bicêtre.

Sur 58 lits au total, 28 sont fermés en juillet et août, et 14 encore début septembre. Mais le gros des patients (pardon, de la clientèle, comme on doit le dire maintenant !) est constitué soit par des malades alcooliques, souvent de milieux très défavorisés, soit de malades cancéreux, astreints à des traitements réguliers (une semaine d'hospitalisation toutes les quatre semaines par exemple).

Ces malades sont là et bien là et ont besoin d'un service ouvert en totalité. Mais la seule mesure concrète prise par la direction est l'embauche, pour deux mois, d'une personne pour tout le service, payée comme agent hospitalier pour faire un travail d'aide-soignante ! Dans bien des cas il s'agit de jeunes sans expérience ni formation, qui doivent du jour au lendemain se débrouiller avec les malades...

Autre exemple : les greffes du foie pour les enfants sont suspendues à Bicêtre de la fin juin à début septembre : la raison est que le service de réanimation pédiatrique qui les accueille en temps normal après leur passage au bloc opératoire est fermé complètement pendant un mois, et fonctionne à effectifs réduits le reste du temps. Les autres services de réanimation pédiatrique de l'AP sur la région parisienne font de même : un beau scandale quand on sait ce que représente pour ces enfants l'attente d'une greffe. Et un beau scandale aussi quand on sait que l'hospitalisation dans ces services de réanimation représente la seule chance de survie dans bien des cas pour des enfants blessés ou accidentés, ou encore pour les prématurés !

Les ministres nous disent que la politique de "maîtrise des dépenses de santé" ne veut pas dire le rationnement des soins : mais comment peut-on appeler autrement ce qui se passe dans cet hôpital pendant les vacances ?

Correspondant LO

C'EST DE L'EXPLOITATION, SÛREMENT

A l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), 3 000 personnes ont été embauchées en contrat emploi-solidarité (CES). Au CHU de Bicêtre, cela représente environ 90 personnes depuis octobre 1992, pour un effectif de 2 400 personnes.

Payés au SMIC horaire, pour un mi-temps, le salaire de ces chômeurs de longue durée est pris en charge par l'Etat pour 65 à 100 %. La CGT estime que cela représente pour chacun de ces contrats de 3 à 7 F par jour pour l'hôpital en moyenne...

"Pas question de pourvoir des postes budgétaires par des recrutements en CES" affirmait la direction dans la *Lettre de Bicêtre* fin 1992. Au bout de quelques mois, la réalité est tout autre : dans la plupart des cas, les embauchés en CES font le même travail que leurs collègues, et occupent effectivement des postes sur lesquels ils pourraient être titularisés immédiatement. Ainsi au brancardage, en cuisine, aux Frais de Séjour, aux Urgences, aux Archives, au Bâtiment, etc.

Même travail, mais avec une paye au rabais et surtout un contrat précaire : certains chefaillons en profitent pour tenter le chantage à l'embauche définitive pour les plus "méritants". Quelques embauches au compte-goutte sont possibles, celles que de toute façon l'hôpital aurait dû faire. La direction utilise tout simplement la période de CES comme une super-période d'essai, qui se rajoute aux périodes habituelles ! 6 mois en CES, puis un an en CDD, puis un an comme stagiaire... 2 ans et demi pour être titularisé !

Les 4 heures de travail quotidiennes théoriques peuvent aussi se transformer en 8 heures si cela arrange la direction : ainsi, au mois de juin dernier, au Bâtiment, les travailleurs en CES ont effectué des travaux de peinture urgents en 8 heures quotidiennes pour terminer la réfection d'un hall avant la venue du directeur de l'AP à Bicêtre.

Bref, avec les CES, la direction s'offre une main-d'œuvre quasi gratuite, qui lui permet de pallier les manques d'effectifs à bon compte. Cela n'a évidemment rien à voir avec le baratin servi à l'occasion de la mise en place de ces contrats qui ne sont pas vraiment un emploi et qui sont encore moins de la solidarité !

Correspondant LO

Alcatel CIT (Vélizy)

LES STAGIAIRES, UNE BONNE AFFAIRE !

A l'entreprise Alcatel de Vélizy, en région parisienne, les stagiaires sont de plus en plus nombreux. Depuis trois ans, ils sont entre 350 et 400 à venir faire leur stage d'une durée variant de un à plus de six mois.

Ce sont essentiellement des stagiaires dits "école", de la troisième de lycée jusqu'aux grandes écoles, donc en majorité des jeunes. Mais, dans les contrats "école" il peut aussi y avoir des chômeurs en stage de formation.

Les stagiaires sont payés entre 1 500 et 4 500 francs par mois et pour eux, les patrons sont exonérés de charges sociales. C'est pourquoi, au fil des années, les intérimaires qui auparavant étaient pris pour effectuer des remplacements — mais qui étaient payés plus cher et pour qui le patron payait les charges sociales — ont quasiment disparu, remplacés maintenant par des stagiaires.

Alcatel-CIT Vélizy est une entreprise qui appartient à un très grand groupe : Alcatel-Alsthom, qui affiche 162 milliards de francs de chiffre d'affaires et 7,05 milliards de bénéfice en 1992, classé champion de France des profits cette année-là. N'empêche que pour la direction, il n'y a pas de petits profits.

Correspondant LO

Beauvais

LES SALARIÉS ET L'OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

Une association de commerçants de Grandvilliers, à côté de Beauvais, a obtenu en justice la fermeture dominicale de six grandes surfaces de la ZAC de cette ville, toutes spécialisées dans l'équipement de la personne.

Cette ZAC comporte une bonne trentaine de magasins avec les inévitables Conforama, But, Décathlon, la Foirfouille et autres Mr Bricolage. La fermeture de certains d'entre eux pose le problème à tous. Car ils craignent un manque d'affluence de la clientèle. C'est notamment le cas chez Mr Bricolage, ouvert comme la plupart dans la zone le dimanche après-midi. Mais le problème des employés n'est vraiment pas le même.

Ainsi, raconte l'un d'eux, *"ici, on travaille tous les samedis jusqu'à 19 h 30, et deux dimanches sur trois l'après-midi, ce qui nous fait des semaines de neuf jours de travail consécutifs, les jeunes embauchés, eux, viennent trois dimanches sur quatre. Pour chaque dimanche travaillé, nous touchons une prime de 150 F et nous avons un repos de 10 h environ"*.

Quant au chantage à l'emploi de la part des propriétaires de ces magasins ? *"Ils ont tous un ou deux extras pour les week-ends, ce sont des jeunes ou des chômeurs, payés au SMIC, ce qui leur fait à peine 150 F par dimanche. Car eux, ils n'ont pas droit à la prime. Un jeune extra d'un magasin du coin avait pris un samedi pour aller à un mariage. Depuis, pour le punir, on ne l'a plus fait venir le samedi, mais uniquement le dimanche. A ce prix-là, il a préféré faire les marchés"*.

Les magasins de la zone, s'ils se voient obligés de fermer le dimanche, envisagent de compenser par des nocturnes et par des journées continues, sans interruption le midi, notamment le samedi. Ce qui, de toutes façons, rendrait indispensable l'emploi des extras. *"Et nous, les employés, être libres tous les dimanches, nous ne serions pas contre."*

France Glaces Findus (Beauvais)

Réintégration de huit grévistes
PAS FACILE DE RECEVOIR SON DÛ

A la suite d'une grève d'octobre 1988, 21 salariés de France-Glaces-Findus avaient été licenciés pour faute lourde. Après cinq ans de procédures, 8 d'entre eux ont été réintégrés en mai 1993 sur décision de la Cour d'appel de Rouen. Celle-ci avait en outre condamné la direction de France-Glaces-Findus à payer à chacun d'eux *"une indemnité compensatrice des salaires non versés entre la lettre de licenciement et le jour où chacun reprendra son emploi, ladite indemnité étant calculée sur les salaires payés aux salariés de l'entreprise ayant la même qualification"*. Avec une provision immédiate de 100 000 F pour chacun d'eux.

La provision, tous l'ont obtenue sans difficulté. Mais en guise de solde, ils recevaient une lettre de la direction, leur demandant *"tous les justificatifs des sommes que vous avez perçues du 15 novembre 1988 jusqu'à votre reprise effective de travail (indemnisation chômage, salaire, etc.)"* ; car, prétendait-elle, ces renseignements lui seraient nécessaires *"pour calculer les montants qui vous sont dus au titre de l'indemnité compensatrice"*.

La direction voudrait donc déduire de ce qu'elle doit les salaires perçus ailleurs, par des ouvriers qu'elle a abusivement licenciés ! Et s'approprier par la même occasion les indemnités versées par les ASSEDIC.

Les huit travailleurs ne l'entendent pas de cette oreille et ont donc introduit un référé à la fin juillet, dont le résultat sera connu le 1er septembre. *"On ne va quand même pas faire cadeau à ceux qui nous ont licenciés des salaires que nous avons gagnés ailleurs"*. Et pour les indemnités, il faudra peut-être les restituer aux ASSEDIC, mais certainement pas les donner à France-Glaces-Findus!

Correspondant LO

LO

Allianz-VIA (Paris)

APRÈS LE "PLAN SOCIAL", QUE SONT, LES SALARIÉS DEVENUS ?

En juillet 1992, il y a tout juste un an, la direction de la compagnie d'assurances Allianz-VIA annonçait un plan de 325 suppressions de postes. Elle présentait ces licenciements comme des départs volontaires, avec, comme "mesure d'accompagnement", la création d'une "Antenne-Emploi", censée aider les employés à retrouver une situation.

Fin mars 1993, 323 personnes avaient quitté l'entreprise, sans que la direction ait réalisé un seul licenciement sec : tous "volontaires" selon elle. Mais elle vient tout récemment d'indiquer en Comité d'Entreprise ce qu'elle sait de nos anciens collègues.

Sur 323, 119 sont passés par l'Antenne-Emploi. Dix ont retrouvé du travail (sans que l'on sache ni leur salaire ni leurs conditions d'embauche) ; 5 seraient en "position favorable" pour se faire embaucher; 23 ont obtenu une formation longue durée. Et enfin, 10 ont créé une entreprise.

Au total, il y a 56 anciens employés d'Allianz-VIA dont la direction sait quelque chose. Les autres ? *"Trouveriez-vous judicieux que nous leur écrivions ou que nous leur téléphonions ?"* a demandé la direction. Pour les licencier pourtant, elle avait su les contacter. Y compris, pour certains d'entre eux, en les joignant par téléphone… sur leur lit d'hôpital.

PAS CE SOIR, J'AI RENCARD !

Cinélume est une entreprise qui installe principalement des cabines et des salles de cinéma et qui, pour être petite, n'en déroge pas pour autant à la règle : l'an dernier, les nouveaux patrons ont marqué leur arrivée en licenciant 7 personnes (sur 60 salariés).

Parce qu'il n'y a pas de travail ? Bien sûr que non. Pour preuve, cette note que le directeur du personnel a fait circuler récemment :

..."En cette période de vacances et en raison du surcroît de travail, il serait préférable de ne pas prévoir de repas de famille à la campagne pour les week-ends à venir, ainsi que les dîners en tête-à-tête avec votre conjoint le soir.

Les journées et les semaines risquent d'être longues. Nous comptons sur votre participation."...

Mais comme toutes et tous les salariés l'ont fait remarquer : nous sommes encore libres de disposer de nos soirées et de nos week-ends, et d'en faire ce que nous voulons, avec qui nous voulons. En tout cas pas avec nos patrons !

Correspondant LO

EN CETTE PERIODE DE VACANCES ET EN RAISON DU SURCROIT DE TRAVAIL
IL SERAIT PREFERABLE DE NE PAS PREVOIR DE REPAS DE FAMILLE A LA
CAMPAGNE POUR LES WEEK END A VENIR, AINSI QUE LES DINERS EN TETE
A TETE AVEC VOTRE CONJOINT LE SOIR.

LES JOURNEES ET LES SEMAINES RISQUENT D'ETRE LONGUES.
NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION.

Recette Principale (Toulouse)

LES FACTEURS, EN GRÈVE DEPUIS LE 22 JUIN, FONT BOUGER LA POSTE

Les facteurs de la Recette principale de Toulouse, qui entament leur 9ème semaine de bras de fer avec la direction viennent de remporter un succès contre celle-ci en la contraignant à abandonner les procédures de sanctions qu'elle avait entamées.

Depuis le 22 juin, malgré les congés, les menaces de sanctions, les pressions, la grève est majoritaire. En effet, rappelons-le, avec la création d'un nouveau bureau de poste, la direction voudrait supprimer des emplois et allonger la durée hebdomadaire de travail des facteurs (cf LO n° 1308). Après avoir reculé une première fois sur le nombre de suppressions de postes, la direction a rejeté tout autre entrevue avec les grévistes qui avaient refusé cette demi-mesure. A chaque demande de rencontre, elle avait laissé porte close. Elle s'était même enfermée, mercredi 28 juillet, lorsque les grévistes, réclamant la reprise des négociations, avaient envahi la Direction départementale. Elle avait demandé secours à son allié naturel, le préfet, qui avait fait dépêcher la police pour évacuer les quelque 70 facteurs.

Toujours désireux d'obtenir une entrevue avec la direction, les grévistes ont renouvelé les visites à la Direction départementale. Mercredi 4 août, ils ont pu rencontrer le directeur et obtenir un rendez-vous pour le lendemain. Les facteurs ont installé une grande tente (qu'ils occupent jour et nuit depuis dans une ambiance de fête) devant le bâtiment.

Les grévistes avaient décidé de poser un préalable à toute discussion : lever les procédures de révocations de douze facteurs qui n'avaient pas repris le travail à leur retour de congés. La direction refusa.

Les facteurs décidèrent alors d'appeler, lundi 9 août, les collègues des autres bureaux toulousains à se mettre en grève pour protester contre les menaces de révocations. Pour cela, ils se dispersèrent dans les bureaux et prirent la parole au cours d'assemblées générales organisées sur place par les syndicats. Cette démarche porta ses fruits puisque le lendemain matin, plus de 300 personnes assistaient à l'assemblée générale quotidienne des facteurs. Partout, les facteurs se mirent majoritairement en grève, parfois accompagnés de postiers d'autres secteurs. Dans la matinée, une délégation fut reçue par la Direction départementale qui, voyant le mouvement prendre de l'ampleur, décida d'abandonner les procédures de sanctions.

Après ce recul, les négociations ont débuté dans l'après-midi et ont duré 4 jours, émaillés de pauses, de malaises (réels ou supposés) du directeur, de propositions de protocoles tous aussi semblables les uns que les autres, de pressions sur les facteurs toujours en grève d'un autre bureau toulousain.

Lundi 16 août, dans le cadre d'une journée d'action CGT Poste, les postiers toulousains ont à nouveau fait grève massivement. Les grévistes prévoient maintenant de maintenir la pression sur la direction en allant devant des entreprises et dans d'autres bureaux pour demander la solidarité financière, bien sûr, mais aussi pour faire signer leur pétition et discuter.

Les facteurs cherchent à se donner tous les moyens pour faire reculer la direction. Et aux nombreuses pressions de la Poste, ils essaient d'opposer l'extension du mouvement.

Correspondant LO

CHR-Hôpital Pellegrin (Bordeaux)

UNE PANNE TOP-SECRET...

Le 23 juillet dernier, vers 6 heures du matin, le Tripode, bâtiment le plus important de l'hôpital Pellegrin, a été partiellement privé d'électricité pendant un quart d'heure environ. Parmi les services touchés se trouvait un service de réanimation, et cette panne aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Il a d'ailleurs fallu, d'après les déclarations faites à la presse locale par un chef de service, porter assistance à 48 malades.

Qu'une telle panne puisse se produire dans un hôpital est pour le moins inquiétant. Et le silence que tente d'imposer la direction n'est pas fait pour nous rassurer...

Si celle-ci s'est exprimée dans le journal *Sud-Ouest* le 28 juillet, cela a été pour tenter de minimiser l'affaire. Pour elle, il ne s'agirait que de *"quelques minutes de disfonctionnement électrique"*... Et depuis elle n'a donné aucune autre explication.

Par contre, dans un des autres hôpitaux du CHR, la direction a envoyé récemment une note à toutes les surveillantes. Et cela pour leur rappeler les consignes concernant l'attitude que nous devrions avoir à l'égard... des journalistes ! Elle est claire et tient à affirmer que c'est la direction et elle seule, qui a à informer la presse. Ce rappel étant justifié, dit-elle, par la panne d'électricité de Pellegrin.

La direction du CHR voudrait faire le silence sur ce qui s'est passé qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Correspondant LO

CHÔMAGE TOUJOURS EN HAUSSE

Entre le 1er avril et le 30 juin 1993, 95 600 emplois ont été supprimés en France. Tels sont les résultats de l'enquête trimestrielle publiée par le ministère du Travail.

Ces chiffres portent à 266 000 le nombre d'emplois supprimés en un an, soit 1,8 % des effectifs. La baisse est particulièrement accentuée dans l'industrie (- 3,8 %) et dans le bâtiment (- 4,9 %).

Par ailleurs l'INSEE indique, pour le 1er trimestre 1993, une baisse de la production de 1,6 % par rapport au trimestre précédent. En particulier la production des biens d'équipements professionnels recule fortement (- 3,1 %).

Il y a pourtant dans tout cela, on vient de le voir, une activité qui se porte bien : la spéculation monétaire et boursière... que tout le monde paye.

ON NOUS PREND POUR DES CONSOMMATEURS

Les professionnels du tourisme font la tête car les vacanciers sont moins nombreux et dépensent moins qu'avant. Les professionnels de l'automobile se plaignent de la baisse des immatriculations, etc.

A qui la faute ? Eh bien, selon les autorités, à la population qui ne consomme pas assez.

Le rêve des patrons et des gouvernants : verser des salaires mensuels de 4 000 F à des salariés qui parviendraient quand même à dépenser 10 000 F par mois !

Suisse

ENCORE UN SCANDALE DU SANG CONTAMINÉ

On vient d'apprendre que la Croix Rouge suisse (CRS) avait distribué jusqu'en avril 1986 des produits sanguins pour hémophiles non soumis aux tests de dépistage du SIDA.

Les responsables de l'organisme reconnaissent aujourd'hui que leurs prédécesseurs avaient laissé livrer jusqu'à cette date 5 800 lots de plasma non testés. Près d'un millier de ces lots seraient susceptibles d'avoir été contaminés par le virus du SIDA.

La décision de continuer à utiliser ces lots a été prise sciemment alors que depuis près de dix mois déjà on savait les risques qui étaient courus.

On reste stupéfait par les justifications apportées laborieusement par les nouveaux responsables de la CRS pour tenter d'excuser leurs collègues. Le vice-président de la CRS, M. Pierre Sprumont a ainsi déclaré qu'*"à l'époque on avait encore l'impression que le sang suisse était plus pur et moins contaminé que celui d'autres pays"*.

L'autre volet de l'affaire met indirectement en cause l'Office fédéral de la santé qui a attendu plus de dix mois pour donner l'autorisation de remboursement, par les assurances maladie, de produits sanguins plus sûrs produits par la société allemande Behring. Mais ils avaient sans doute le défaut de ne pas être suisses.

On le voit, l'affaire ressemble étrangement à une certaine affaire Garretta. Mais pourquoi en serait-il autrement tant il est vrai que partout, même dans le domaine médical, prévaut la sacro-sainte loi du profit.

Stéphane HENIN

Allemagne

dans notre courrier

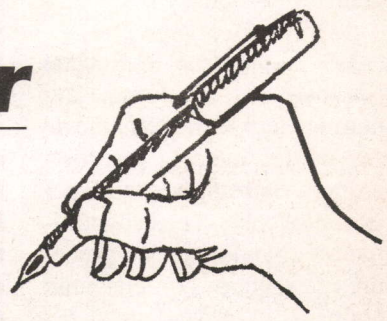

À PROPOS DES MINEURS DE POTASSE DE THURINGE

Nous recevons le courrier suivant à propos de l'article *"Quatre mois de grève dans les mines de potasse de Thuringe"* paru dans *Lutte Ouvrière* n° 1310 (13 août 93).

"Nous avons passé, avec un travailleur des mines de potasse d'Alsace à Mulhouse, la journée du 26 juillet au puits de Bischofferode, en Allemagne, dont parle l'article.

Nous avons rencontré entre autres, le dirigeant du mouvement, un gréviste de la faim, secrétaire du syndicat des employés de commerce retraités de Berlin-est, sûrement membre du PDS, envoyé par son syndicat et enfin un mineur du rang, actif dans le mouvement. L'article du journal ne nous semble pas recouvrir ce que nous avons vu ou entendu.

Le lundi 26 juillet, le puits n'était pas en grève. Une quarantaine de personnes, en majorité des mineurs du puits mais aussi des femmes de mineurs ou des personnalités extérieures faisaient la grève de la faim. Les autres travaillaient. C'était un jour de "reprise" après la fermeture du puits par la direction, faute de commandes d'après elle. (La durée de fermeture semble avoir été longue, mais j'ignore la durée exacte).

Il avait donc été décidé de remettre le puits en marche le 26 juillet, indépendamment de la direction, pour prouver que l'entreprise pouvait, hommes et machines, tourner, qu'elle était rentable puisque l'objectif des dirigeants du mouvement était de trouver un patron repreneur (La presse du jour titrait donc *"reprise du travail à Bischofferode"*). Dans la logique des dirigeants, il fallait des grévistes de la faim pour émouvoir l'opinion et des ouvriers au travail pour prouver leur bonne volonté.

A noter que durant toute la période du mouvement, les mineurs grévistes de la faim ou non ont reçu leur salaire complet.

Après leur journée de travail à la mine, une quarantaine de mineurs occupaient symboliquement le poste d'entrée.

En ce qui concerne l'encadrement de la mine, hormis le directeur, la maîtrise semblait être présente dans la mine sans travailler réellement et sans trop savoir sur quel pied danser.

Le dirigeant choisi par les mineurs (on ne sait pas comment) se nomme lui-même "conciliateur". Il est là pour arranger les choses. Nous n'avons pas compris sa fonction exacte avant le conflit. Il n'est pas mineur, mais il est lié au puits. Son titre est "délégué au comité d'entreprise". Ceci dit, il n'a pas l'air en retrait par rapport à ce que veulent les mineurs. Nous avons assisté à une réunion de la direction du mouvement, une partie des grévistes de la faim et lui-même. On n'entendait pas d'autres sons de cloche. Le dirigeant choisi par les mineurs se comportait plutôt comme un médiateur. Par ailleurs, nous avons passé une journée à la mine, pilotés par un mineur du rang, et les mineurs semblaient être satisfaits de la direction du mouvement. Personne ne nous a parlé de grève totale avec occupation mais seulement d'actions de grèves tournantes ou de manifestations qu'ils avaient décidé de remplacer par une grève de la faim début juillet pour mieux se faire entendre. Ils ne voulaient surtout pas que l'on dise qu'ils étaient en grève, ni avoir cela pour perspective.

Le 26 juillet, ils lançaient un appel à les rejoindre dans leur grève de la faim, cherchant plutôt à associer dans cette action des personnalités : prêtres, syndicalistes, conseillers municipaux, plutôt que des travailleurs. Ils nous ont proposé à nous aussi de faire grève de la faim. Nous leur avons répondu qu'on préférait la grève tout court et que, puisque leur problème était celui de millions de travailleurs en Europe, ils pouvaient plutôt lancer un appel dans ce sens. Ils nous ont répondu qu'ils comprenaient bien ce point de vue (applaudissements) mais qu'ils trouvaient plus réaliste de chercher un patron repreneur. Le dirigeant a souligné plusieurs fois qu'ils n'étaient pas révolutionnaires.

Bien sûr, ce que nous avons vu et entendu n'est que partiel ; peut-être sujet à caution et malentendu, mais il faut peut-être plus de prudence dans nos interprétations.

La combativité dont parle l'article ressemblait davantage à du désespoir. Bien sûr, on comprend bien comment cette action de grève de la faim par une minorité d'ouvriers, dans un contexte général de licenciements, peut poser problème aux autorités. On peut même imaginer qu'un tel mouvement, aujourd'hui, en France, pourrait focaliser l'attention des travailleurs et embarrasser le gouvernement. Mais titrer *"quatre mois de grève"* et parler *"d'une grève avec occupation"* suggère une combativité bien plus forte qu'elle ne semble l'être réellement.

F., le 15/08/93

Lire

L'ÉTERNEL PETIT-BOURGEOIS

de Ödön Von Horváth

Ce "roman d'éducation en trois parties" — tel est son sous-titre — situé à l'automne de 1929, a pour trame essentielle les "aventures" d'un certain Alfons Kobler : se présentant comme "homme d'affaires", il est pour l'heure revendeur d'automobiles d'occasion et il vient d'empocher une petite fortune en escroquant un client. A la recherche d'une riche héritière à épouser, il s'embarque dans un voyage pour Barcelone et son Exposition internationale où il espère avoir l'occasion de dénicher l'aubaine.

Le récit de ce voyage et des rencontres que fait Kobler dans les trains en Autriche, en Italie et en France, ne manque pas de saveur ! Kobler est un opportuniste conscient. Partout, il s'adapte ; en particulier dans l'Italie des chemises noires. Inculte et en pleine confusion sur le plan des idées (on voit ce qu'il en est de son tout neuf "européanisme"), sa bêtise ne l'empêche nullement bien sûr d'être imbu de sa personne.

Ce personnage est le pivot autour duquel l'auteur donne toute une galerie de portraits de petites-bourgeoises et de petits-bourgeois allemands — mais bien "éternels", en vérité — qui sont croqués avec un humour féroce en quelques phrases percutantes.

Ces gens sont le plus souvent d'amères victimes de la crise, sans avenir et sans espoir (quelquefois seulement pitoyables tout de même, comme la jeune Anna Pollinger que le chômage amène à la prostitution, mais elle n'est justement pas de ces petits-bourgeois que l'auteur dénonce par prédilection), ou encore de cyniques arrivistes. Ils sont lamentables, mais néanmoins remplis de haine et de cruauté. Haine contre tout le monde parce que l'Allemagne a perdu la guerre et ses colonies, haine contre "les Juifs", et surtout, car cela revient comme un leitmotiv dans les conversations, haine des ouvriers. Ainsi, cette Mme Perzl : *" Comme tous ses semblables, elle ne haïssait pas les coupables civils et militaires qui, à travers la guerre, l'inflation, la déflation, l'avaient filoutée, mais exclusivement le prolétariat... Elle se sentait profondément mortifiée et blessée dans ses sentiments les plus sacrés lorsqu'elle voyait qu'un ouvrier avait de quoi s'offrir une bière..."* ; ou encore cet "homme normal" rencontré dans un train qui déclare à Kobler : *". Nous les conservateurs allemands, nous devrions tout simplement appeler les conservateurs français chez nous, pour qu'ils châtient cette république — la France a la puissance militaire nécessaire pour coller au mur tous les ouvriers allemands..."*.

Bref et dans un style très enlevé, ce "roman" est bien évocateur du climat dans la petite-bourgeoisie allemande à l'époque (il fut publié en 1930).

C.P.

L'éternel petit-bourgeois d'*Odön von Horvath - Editions 10/18*

Voir

UNE FAMILLE FORMIDABLE

de Mario Monicelli

Comme tous les ans, une famille de petits-bourgeois, les Colapietro, accueille leurs quatre enfants, leur conjoint et petits-enfants pour les fêtes de fin d'année. Et c'est à travers les yeux d'un gamin de 10 ans que Monicelli a choisi de nous faire vivre ce réveillon.

Tout débute dans la bonne humeur. Comme chaque année, on échange les cadeaux , on évoque quelques souvenirs – souvent les mêmes –, on rit – souvent grassement – et on s'amuse. On cancanne dans les coins, aussi.

Mais quand au milieu des festivités, la grand-mère annonce son intention d'aller vivre avec son mari chez celui de ses enfants qui voudra bien les accueillir, ce sont tous les conflits cachés, les jalousies, la bêtise et la méchanceté des uns et des autres qui réapparaissent.

Un film qui montre les dessous de bien des familles, et où l'on rit souvent, même si la fin est peu crédible.

Erica MONTI

LA CAVALE DES FOUS

de Marco Pico

Un psychiatre un peu rêveur (Pierre Richard) décide de conduire en voiture un vieux professeur névropathe (Michel Piccoli) au chevet de sa femme mourante. Mais à l'insu de son médecin, le professeur embarque un jeune psychotique. Et l'équipée sur la route se transforme en catastrophe. Dès lors, les gags s'enchaînent où le burlesque et l'absurde se cotoyent, au point qu'il devient difficile de savoir où sont les fous et les sains d'esprit.

A travers cette farce, M. Pico aurait voulu poser le problème de la folie et de la place des malades mentaux dans la société. L'intention est peut-être généreuse, mais ce film n'arrive pas à convaincre. Et le comique de certaines scènes ne parvient pas à faire passer quelques longueurs.

R.P.

LUTTE OUVRIERE

(Union Communiste Internationaliste)

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIERE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Editions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : Point-Virgule Photocomposition - Paris. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 20, rue de la Victoire - 93150 Le Blanc-Mesnil - 48 65 32 75. Commission paritaire des publications n° 64 995.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLEMENT D'ADRESSE : .....

.....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIERE - LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :

.....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

BOSNIE

SARAJEVO, LE CIRQUE HUMANITAIRE

Devant le peu d'enthousiasme manifesté par les pays — dont la France — qui ont leur armée présente sur le terrain comme "force d'interposition" dans le cadre de l'ONU, les dirigeants américains ont renoncé une nouvelle fois à une éventuelle frappe aérienne visant les Serbes de Bosnie. Et depuis samedi 14 août, il y a à nouveau une relative accalmie autour de Sarajevo, depuis qu'un nouvel accord est intervenu entre Serbes et "Musulmans", accord qui, comme les précédents, risque d'être rapidement violé, par les uns ou par les autres.

En attendant, c'est "l'humanitaire" qui occupe à nouveau le devant de la scène. Mais, fait inhabituel, un responsable du HCR (le Haut Comité aux Réfugiés, organisme dépendant de l'ONU) a tenu à dénoncer publiquement ce qu'il a appelé un "show médiatique".

Cela faisait pourtant des mois que les médecins du HCR demandaient aux capitales occidentales d'accueillir des blessés graves dans leurs hôpitaux, pour qu'ils puissent être réellement soignés. Mais en un an, il n'y a eu que 89 personnes évacuées de cette façon. Et puis soudain, depuis quelques jours, les avions sont arrivés, ainsi naturellement que les caméras, toujours promptes à monter en épingle ce genre d'opération, surtout quand il s'agit peut-être de préparer l'opinion publique à d'éventuelles interventions militaires dans l'avenir.

Ce qui a choqué ce médecin, responsable des services médicaux du HCR à Sarajevo, c'est que des responsables politiques sont allés jusqu'à lui demander de sélectionner en priorité des enfants, même si leur cas n'était pas grave, car cela pouvait sans doute mieux émouvoir l'opinion publique occidentale. Et ils seraient allés jusqu'à le menacer de retirer leur "offre", au cas où leur demande ne serait pas satisfaite ! Comme il l'a précisé lui-même au cours d'une conférence de presse : *"C'est dégoûtant ! Nous parlons d'êtres humains, pas de marchandises. Sarajevo n'est pas un supermarché où les gouvernements peuvent choisir les cas qui les intéressent. (...) Les patients ne sont pas des animaux"*.

Il y a donc parfois des responsables, des médecins, qui ont le courage, parce qu'ils sont trop écœurés, de dénoncer l'hypocrisie de ceux qui nous gouvernent. On ne peut que s'en réjouir.

Mais cela ne fait pas oublier que c'est depuis bien longtemps que la population de Sarajevo souffre un martyre, dans des conditions de dénuement et d'angoisse terribles ; ni que, quand plusieurs enfants y sont, entre autres, massacrés chaque jour, les hôpitaux n'y sont pas non plus en état de soigner l'afflux continu des blessés.

Ce n'est une découverte que lorsque les gouvernements jugent de leur intérêt, pour tel ou tel motif égoïste du moment, de monter en épingle une opération de publicité, qualifiée d'"humanitaire", avec en effet tout le "show" médiatique qui va avec.

Mais avant ou en même temps que Sarajevo, il y a tant d'autres villes et villages en Bosnie-Herzégovine, et il y en a eu précédemment bon nombre d'autres aussi en Croatie, dont le sort est tombé dans les oubliettes. Dans cette guerre, générée et entretenue par les sordides appétits de pouvoir de bandes nationalistes rivales et de leurs chefs à tous niveaux, les responsabilités des dirigeants des grandes puissances sont elles aussi bien claires. Ils ont puissamment contribué à mettre en place le mécanisme qui n'en finit pas de broyer les peuples de l'ex-Yougoslavie, et ce ne sont pas les occasionnelles larmes de crocodile sur le sort des dizaines de milliers de petites Irma qui peuvent effacer cela.

Albert Sémard

GAMMA / MALSTEAD

LE PAPE AUX ÉTATS-UNIS

PRÊCHI-PRÊCHA

A Denver (Etat du Colorado), les catholiques réunis pour un *"festival mondial de la jeunesse"* ont vraiment eu tout ce qu'ils voulaient : des casquettes, des tee-shirts, des mitres (en polyester), un "super-show" et même... un pape, en chair et en os !

En fait, côté chair, Jean-Paul II a tenu à rappeler que l'abstinence devait impérativement rester la règle hors des voies sacrées du mariage. Pas question donc de revenir sur l'anathème jeté par l'Église catholique sur la contraception, l'avortement ou le divorce.

Certes, le pape a dû mettre en sourdine ses thèmes favoris le temps d'un discours dans le stade de Denver, discours prononcé aux côtés d'un Clinton élu, quant à lui, en partie grâce aux voix des catholiques américains favorables au libre choix des citoyens en la matière. Mais il a quand même remis ça en s'exclamant : *"Amérique, défends la vie !"*

A ce propos la 65ème exécution capitale depuis 1976 avait eu lieu quelques jours plus tôt, dans l'Etat voisin du Texas, et plus de 2 000 condamnés à mort attendent leur exécution dans l'ensemble des USA qui restent, dans le domaine de la peine de mort, un des pays les plus retardataires. Mais apparemment, cette *"défense de la vie"*-là ne mérite pas un mot du pape...

Après le prêche et la fête, le pape est donc reparti tranquille dans son *Boeing 767*, baptisé pour la circonstance *Sheperd One* (Berger numéro un), et le stade de Denver a été libéré pour d'autres spectacles plus "branchés". Clinton, lui, est retourné à ses affaires et à ses interventions aux quatre coins du monde, "marines" et avions à l'appui. Chacun "défend la vie" comme il l'entend...

A. S.

LE CAPITALISME ET SES MALADIES

La presse médicale annonce un renouveau du choléra dans différents pays d'Asie suite à l'apparition, l'an dernier au Bengale, d'un germe très actif. Le choléra fait partie de ces maladies qui se répandent d'autant plus vite dans les régions pauvres, où les conditions d'hygiène, et en particulier la qualité de l'eau potable, sont mauvaises. Cela rappelle régulièrement que notre monde dit développé n'est même pas capable de fournir à chaque être vivant ne serait-ce que de l'eau potable. Et cela se traduit par des milliers de morts...

Mais cette fois-ci, au nombre des pays touchés, figurent plusieurs républiques de l'ex-URSS. De nombreux cas de choléra, mais aussi de diphtérie, de tuberculose, de typhoïde y ont fait leur apparition. Toutes ces maladies sont liées elles aussi à la misère. La guerre, l'effondrement des structures sanitaires du pays, la désorganisation des services publics comme la distribution d'eau ou le ramassage des ordures, tout cela entraîne, en Géorgie, au Tadjikistan et même en Russie un développement rapide de ces maladies. Triste bilan pour un pays qui, en même temps que s'y développe l'anarchie capitaliste, aura eu tôt fait d'être tiré vers le bas, dans la liste des régions du monde les plus sous-développées, où les conditions sanitaires sont misérables.

Roger PÉRIER

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995